

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2019

Convocation du 14.03.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Puisseux-en-Retz, sous la présidence de Monsieur GILLES Thierry, Maire.

Etaient présents : ROSSE André-Gérard, JACQUOT Stéphane, Adjoint.
PLUMAIN Jean-Luc, GIRAULT Christel, SANTERRE Claude, DEJAIFFE Gauthier, LEROY Hélène, GAUFFIER Philippe.

Absent(s) excusé(s) : JACQUELINET Elodie ayant donné pouvoir à M. GILLES.
LEMAIRE Nathalie.

Absent(s) : xxxxxxxxxxxx

M. JACQUOT Stéphane a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</p>

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE
L'EXERCICE 2018 – N° 2019-004 – N° 2019-005**

(Reçues en Sous-Préfecture le 29.03.2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 qui font apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 119.406,82 € / Recettes : 149.746,39 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses : 64.903,33 / Recettes : 38.022,29 €.

Résultat global de clôture : 49.255,26 € compte tenu des restes à réaliser ci-dessous :

(D : 47.588,00 € / R : 17.793,00 €)

Vote : Unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT – N° 2019-006

(Reçue en Sous-Préfecture le 29.03.2019)

Le Conseil Municipal constate que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	30.339,57 €
Résultat antérieur :	+	60.604,71 €
Résultat cumulé :	+	90.944,28 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-	26.881,04 €
Résultat antérieur :	+	9.551,02 €
Résultat cumulé (1) :	-	17.330,02 €

RESTES A REALISER :

En dépenses (2) :	-	57.644,00 €
En recettes (3) :	+	33.285,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3) : 41.689,02 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde net d'exécution de la section d'investissement, et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et d'autre part en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 41.689,02 €

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 49.255,26 €

Ligne 001 Résultat d'investissement reporté : - 17.330,02 €

Vote : Unanimité.

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UN TERRAIN COMMUNAL – N° 2019-007

(Reçue en Sous-Préfecture le 29.03.2019)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, FREE doit procéder à l'installation d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication sur le territoire de la Commune de Puiseux sur un terrain situé à l'intersection de la rue du Château D250 et de la route D811 (La Croix d'Yseux), cadastré C n° 191. Il s'agit d'une armoire technique et un regard (Chambre) type L3T sur un emplacement d'une surface d'environ 2,25 m2.

L'occupant versera au propriétaire une indemnité forfaitaire ferme et définitive d'un montant de 4.200 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'installation de ces équipements et autorise le Maire à signer la convention se référant à ce projet.

Vote : Unanimité

RESTAURATION DE L'ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API (AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT) – PROGRAMME 2020 – N° 2019-008

(Reçue en Sous-Préfecture le 29.03.2019)

ANNULE ET REMPLACE la délibération du Conseil Municipal n° 2019-003 en date du 17.01.2019.

Dans le cadre du projet de restauration de l'église de Puiseux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Retient le devis de l'Entreprise RICHARD qui s'élève à 35.838,24 € HT / 43.005,89 €.
 - Retient le devis de l'Entreprise POTTIER qui s'élève à 9.403,43 € HT / 11.284,12 € TTC (pour les travaux portant sur le pignon Nord).
 - Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API (Aisne Partenariat Investissement) programme 2020 à hauteur de 20 % sur le montant total HT.
- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote : Unanimité

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS – ACQUISITION D'UN ABRI BUS ET D'UN BROYEUR – N° 2019-009

(Reçue en Sous-Préfecture le 29.03.2019)

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Retz en Valois et notamment les dispositions incluant la Commune de Puiseux-en-Retz comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la Commune Puiseux-en-Retz souhaite bénéficier de fonds de concours dans le cadre des investissements suivants :

- Acquisition d'un abri bus (devis CHALLENGER : 1.239,00 € HT / 1.486,80 € TTC).
- Acquisition d'un broyeur (devis ROCHA : 4.374,00 € HT / 5.248,80 € TTC).

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement qui sera joint au dossier.

Vu l'exposé de Monsieur Thierry GILLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DEMANDE à la CC RETZ EN VALOIS l'attribution d'un fonds de concours en vue de participer au financement des projets désignés ci-dessus.

Vote : Unanimité.

Séance levée à vingt-et-une heures.

Suivent les signatures ;




Le Maire
Thierry GILLES